Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/084

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : RH - Modification du tableau des effectifs permanents 2025

Vu la délibération n°B2024/164 du 5 novembre 2024, du Bureau validant la modification du tableau des effectifs et la suppression de deux emplois.

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de cette délibération.

L'emploi à supprimer concernait un emploi vacant suite au départ en détachement de longue durée d'un fonctionnaire. La délibération fait mention d'un emploi au grade d'attaché territorial. Cependant, il s'agit d'un emploi de conseiller en séjour au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe.

L'emploi en doublon au grade d'attaché avait déjà été supprimé par délibération en novembre 2023.

Il n'est pas nécessaire de conserver cet emploi, un autre poste au grade d'adjoint du patrimoine avait été créé pour pouvoir l'emploi. Le comité social territorial avait approuvé cette suppression.

Il est demandé de modifier la délibération n°B2024/164 et d'approuver la suppression d'un emploi de conseiller en séjour au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe à temps complet.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **De supprimer l'emploi de conseiller en séjour au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe à temps complet ;**
- **De modifier le tableau des effectifs permanents 2025 en ce sens.**

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Alain PIASER

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN 65300 LANNEMEZAN

Publiée le 11 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-084B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.